

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 8 novembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Deslauriers](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lecointe, Jules](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (134, 135)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 8 novembre 1847, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (2)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26530>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 novembre 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Godin répond à une lettre d'Oudin-Leclère. Il l'informe que Delabarre lui a appris qu'il reste 39 poèles sur les 70 saisis chez Degon : « Je vois avec la plus vive répugnance la tournure que prend cette affaire. ». Sur l'expertise des produits de Godin et de Degon : Godin pense que les experts sont de mauvaise foi et ont des préventions à l'égard des brevets d'invention ; il rapporte à Oudin-Leclère que l'expert du Cateau a déclaré récemment à Guise que Godin fait des bénéfices énormes de 50 000 F par an, qu'il voulait le voir échouer dans le procès et ensuite fabriquer des poèles comme lui, que 20 000 F de dommages et intérêts seront attribués à Degon, et que le procès-verbal de l'expertise sera rédigé pour l'empêcher de faire appel ; Godin considère que Lecointe et Deslauriers ne valent pas mieux que l'expert du Cateau.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Delabarre \[monsieur\]](#)
- [Deslauriers \[monsieur\]](#)
- [Lecointe, Jules](#)

Lieux cités

- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

BiographieRésidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomDeslauriers

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéIngénieur

BiographieIngénieur civil et directeur de l'usine de gaz de Laon (Aisne) en 1847.

NomLecointe, Jules

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieIngénieur mécanicien à Saint-Quentin (Aisne) au XIXe siècle, inventeur de pompes et presses hydrauliques et de matériel agricole pour les huileries et sucreries.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Beton
9^{me} 4

Monsieur Groux

par l'heure de nos remboursements de nos
produits ons venu en detail est toujours
15% au dessus de nos prix la dimension
de la plus grande longueur fait partie
a la plus grande partie des dimensions a facturer
que les ne figurent pas au tarif

Dans l'espere de nos ordres, je vous prie
d'agréer mes salutations

Sehrig soultan

Monsieur Chotot

Si je ne vous ai pas répondu les plus tôt
que nous demandiez ~~les~~ ~~plus~~ à un prix autre
que celui de ma vente qui est de fr 36 mais
depuis notre nouvelle demande je vais les envoier
pour samui prochain le montant de ma facture
de fr 86.65 unités

a M. M. S

Gorris
4 9^{me}

Monsieur Gulin Lebrun

je m'empresse de répondre a votre lettre
que je viens de recevoir. D'autant plus que au
même instant que Monsieur Delabarre
veut de me faire savoir que les quilles laissées
chez le sieur Dugan au nombre de 70 environ
ne sont plus maintenant qu'au nombre de 39
je vois avec le plus vif empressement la
necessité que pour cette affaire vous me faites
de l'expertise malgré 3 mémoires que j'ai adressés
au rapport dans lesquels je les prie de donner
prompte solution a cette affaire je ne sais
pas plus que vous sur leur opposition a que
je sais est que chez les experts ^{il y a} une part am
moureuse qui insigne de la part une negligencie
oublieuse et partout je crois des préventions subjectives
contre les brevets d'invention. je veux

que leurs conclusions me soient favorables sans pourtant que je puisse entéroire sur quoi ils pourront estimer qui pourroit legitimer la cause de mon arrasement

11 Le port du sation visait dernierement à ce que je fais des bonifies énormes ^{au moins 50 mille francs} qui est salutaire de me voir échouer dans un procès qui force aussitot des poches comme moi

11 que les experts feront allouer à Dijon au moins 20 mille francs de dommages et intérêts

11 que le procès verbal des experts ne me sera pas favorable et qui sera rédigé de manière que quand je voudrai en appeler je ne pourrai le faire et que l'on peut considérer mon affaire comme perdue

je vous cite ces paroles pour vous faire apprécier les ~~autres~~ chances que présente une répartition lorsque les hommes sont pris au hasard ^{auquel bonement} ~~et les plus~~ de 100 levées à 10 quintal ~~ne sont~~ qui ne plus satisfaisantes et 100 restauriers ~~et~~ un de ses amis ^{peut être} pour me réapprendre la vigilance de vos soins pour cette affaire dans laquelle des droits fermés ne suffisent pas pour triompher

je suis M. M. Yeruff. Lien
le recevoir Monsieur Chery

10 g^{me} je viens de recevoir vos mains de M. Page un bullet de vous qui m'indique a traiter avec lui pour mes transports de char le plus difficile que mon empêche est la mauvaise qualité de char que je n'ai fait depuis quelque temps car je ne pourrais consentir a employer du char aussi sale en grande quantité voyez Monsieur si vous pourrez me garantir une bonne qualité dans celui que je recevrai de surmais rien ne suppose a quel ~~précisement~~ sur mes transports a venir

a aff m